



● ● ● ●  
**Procès verbal**  
**Conseil Communautaire**  
**25 mars 2021**  
 Présidé par Jean-Yves Brenier

**Étaient présent(e)s**

|  |   |
|--|---|
| Karim Améziane - Veyssillieu (à distance)                | Jérôme Grausi — Saint Romain de Jalionas                          |
| Richard Arnaud — Chozeau                                 | Sophie Guillaud-Pivot — Corbelin                                  |
| Bernard Attavay — Montalieu-Vercieu (à distance)         | Laurent Guillet — Saint Hilaire de Brens                          |
| Thierry Bekhit — Saint Romain de Jalionas                | Azucena Hernandez — Crémieu                                       |
| Maurice Belantan — Vézeronce Curtin                      | Bernard Jarlaud — Morestel  |
| Martine Bert — Trept                                     | Thierry Lagrange – Les Avenières Veyrins Thuellin (à distance)    |
| Aurélien Blanc – Saint Marcel Bel Accueil                | Stéphane Lefevre — Courtenay (à distance)                         |
| Alexandre Bolleau — Sermérieu                            | Stéphanie Lienemann — Villemoirieu                                |
| Olivier Bonnard — Creys-Mépieu                           | Frédérique Luzet — Saint Victor de Morestel                       |
| Jean-Yves Brenier — Leyrieu                              | Jean-Pierre Marcel — Hières-sur-Amby (jusqu’au point 4)           |
| Lucette Brissaud — Tignieu Jameyzieu                     | Annick Merle — Frontonas  |
| Jean-Yves Cado — Chamagnieu                              | Éric Morel — Trept  |
| Bernard Castilla – Les Avenières Veyrins Thuellin        | Léon-Paul Morgue — Vernas   |
| Rémi Chatelat — Frontonas (à distance)                   | Alain Moyne-Bressand — Crémieu                                    |
| Nora Chebbi — Annoisin Chatelans                         | Nathalie Péju — Porcieu-Amblagnieu                                |
| Christelle Chieze – Saint-Chef (à distance)              | Marie-Lise Perrin — Morestel                                      |
| Dominique Desamy — Vézeronce-Curtin                      | Gilbert Pommet — Tignieu Jameyzieu                                |
| Christiane Drevet — Montalieu-Vercieu                    | Annie Pourtier — Le Bouchage                                      |
| Alexandre Drogoz — Saint-Chef                            | Joseph Quiles — Optevoz   |
| Cécile Dugourd — Tignieu-Jameyzieu (à partir du point 2) | Camille Regnier — Vignieu   |
| David Emeraud — Montcarra (à distance)                   | Philippe Reynaud — Tignieu Jameyzieu (à distance)                 |
| Anne-Isabelle Erbs — Saint-Chef                          | Jean-Yves Roux — Vasselin   |
| Christian Françoï — Vénérieu (à distance)                | Simone Salas – Les Avenières Veyrins Thuellin                     |
| Youri Garcia – Les Avenières Veyrins Thuellin            | Maria Sandrin — Arandon Passins (à distance et jusqu’au point 15) |
| Frédéric Géhin - Corbelin                                | Jean Louis Sbaffe — Tignieu-Jameyzieu                             |
| Nicole Genin — Saint Sorlin de Morestel                  | Francis Spitzner — Vertrieu                                       |
| Corinne Georges – Saint-Romain de Jalionas               | Christine Danger (supp) – Moras                                   |
| Grégory Gibbons – Panossas (à distance)                  | Stéphanie Tavernese Roche – La Balme les Grottes                  |
| Éric Gilbert – Crémieu (à partir du point 2.2)           | Marie-Christine Vohl (supp) — Parmillieu                          |
| Christian Giroud - Montalieu-Vercieu (à distance)        | Denis Thollon – Saint Baudille de la Tour                         |
| Frédéric Gonzalez – Bouvesse Quirieu                     | Frédéric Vial — Morestel  |
| Sylvain Granger — Brangues                               |   |

***Ont donné pouvoir :***

Estelle Keller donne pouvoir à Bernard Jarlaud.  
Daniel Michoud donne pouvoir à Simone Salas.  
Didier Pilon donne pouvoir à Nora Chebbi.  
Yvon Rollet donne pouvoir à Jean-Yves Brenier.  
Nicole Sitruk donne pouvoir à Frédérique Luzet.  
Maria Sandrin donne pouvoir à Frédérique Luzet, à partir du point 16.

***Étaient absent(e)s excusé(e)s :***

|   |  |
|---|--|
| Sandrine Badie – Les Avenières Veyrins Thuellin | Éric Gilbert – Crémieu (jusqu’au point 2.2)          |
| Raymond Contassot – Salagnon                    | Nathan Gomes – Tignieu-Jamezieu                      |
| Hervé Courtejaire – Charrette                   | Éric Teruel – Parmilieu                              |
| Luc Foissier - Soleymieu                        | Cécile Dugourd – Tignieu Jamezieu (jusqu’au point 2) |

Le président donne quelques informations. Tout d’abord, il souhaite la bienvenue à Cédric Lejeune, directeur général adjoint chargé du pôle environnement, transition écologique et cycles de l’eau, qui entrera officiellement en fonction le 19 avril 2021.

A l’issue de la séance de ce jour, le président annonce que les élus doivent obligatoirement aller signer les 9 budgets en fin de séance vers les tables qui se trouvent à proximité de la sortie.

Pour des raisons sanitaires liées au COVID, il n’est pas possible de faire circuler les pages entre toutes les mains. Le président demande aux membres de l’assemblée de la patience en fin de séance et de bien signer deux fois en cas de pouvoir.

Le président fait ensuite part d’une erreur sur le projet de délibération liée à la tarification de l’assainissement. Le sujet sera abordé lors de la séance, mais il s’agit d’un tarif HT qui a été pris pour un tarif TTC pour la commune de Tignieu-Jameyzieu.

Par ailleurs, il informe que la communauté de communes s’est vu remettre le prix FIBOIS 2020 de la construction le 18 mars 2021, en présence du président du département, au regard de la qualité de la charpente bois de la piscine de Morestel.

Autre bonne nouvelle au sujet de la piscine, l’ARS confirme, en ce 25 mars 2021, la reprise des séances de piscine pour les scolaires, dès le lundi 29 mars 2021. Le service est mobilisé pour l’organisation de cette réouverture en lien notamment avec les écoles.

Enfin, le président annonce une réunion d’information, le 8 avril 2021, relative au Contrat de Relance et de Transition Écologique (CTRE). L’objectif est de fixer le nouveau cadre des contractualisations avec l’État et les intercommunalités, en accompagnement du projet de territoire et de mandat. Le CRTE recense des dispositifs existants, comme celui de « Petite ville de demain » dont la commune de Crémieu a été lauréate. À ce titre, il sera proposé au conseil communautaire l’éventuel portage du poste d’animateur par la communauté de communes, en lien avec la commune.

*Frédéric Géhin est désigné secrétaire de séance.*

### **Approbation du compte-rendu de la séance du 25 février 2021**

Le président apporte des précisions sur une question posée lors du précédent conseil communautaire. Dans le cadre des délégations au président, deux prêts de 4 millions d’euros et de 2 millions d’euros, ont été contractés, mais non tirés à ce jour, pour les budgets annexes en eau et assainissement. Il sera ainsi proposé au conseil communautaire un prêt de 5,7 millions d’euros en eaux usées pour le budget annexe régie, et un second de 300 000 euros pour eaux usées du budget annexe de la DSP, pour un total de 6 millions d’euros. Il rappelle alors qu’une avance de trésorerie au budget général avait été faite en 2020 pour 1,5 million d’euros, en attente de versement des excédents des syndicats, des communes et des recettes de facturation. Cette avance n’a pas été remboursée en 2020. Elle a servi au financement de travaux et le sera en 2021. Pour information, le président indique que 8,5 millions d’euros de travaux d’assainissement en régie et 825 000 euros au titre de la DSP sont prévus en 2021, soit près de 9,5 millions d’euros, financés pour partie par l’emprunt de 6 millions d’euros. Pour autant, les emprunts ne sont pas spécifiques à des opérations, mais nécessaires pour financer et équilibrer le budget d’investissement de la régie des eaux.

En l’absence d’observation, le président propose d’approuver le compte-rendu.

- ***Le conseil communautaire approuve le compte-rendu de la séance du 25 janvier 2021 à l’unanimité des membres présents ou représentés (66 voix)***

*Arrivée de Cécile Dugourd*

### **RESSOURCES**

#### **1. Modification de l’autorisation de programme de financement des travaux du siège d’Arandon-Passins**

Alexandre Drogoz rappelle, par délibération du 10 mars 2020, une autorisation de programme 2020-01 pour le financement de ces travaux à hauteur de 3 556 500 euros TTC, afin d’apporter une meilleure visibilité

Procès-verbal – Conseil communautaire du 25/03/2021 – Approuvé au conseil communautaire du 29/04/21 à l’unanimité financière pour la communauté de communes et selon les crédits de paiement suivants : 1 670 000 euros pour le compte de crédit de 2020 ; 1 706 850 euros pour 2021 et 189 650 euros pour 2022.

Cependant, au regard du mandaté 2020 à 650 378,30 euros, du fait de l’avancement des travaux et du paiement sur cette même année et des dernières situations sur l’année 2020, il convient de modifier l’autorisation de programme comme suit :

- 2 726 471,70 euros de crédit de paiement pour 2021
- 189 650 euros de crédit de paiement pour 2022.

Le montant total reste inchangé.

Le président propose de passer au vote de cette délibération d’ordre technique.

**Le conseil communautaire approuve à l’unanimité des membres présents et représentés de modifier l’autorisation de programme 2020-01 comme exposée (66 voix pour- 1 abstention).**

## **2. Budget**

### **2.1 Un budget pour agir**

Cette année, quatre budgets se sont ajoutés en ce qui concerne la régie des eaux. Par ailleurs, le président indique qu’il y a eu des problèmes de régularisation par rapport à certains justificatifs de recettes. Une quinzaine de jours ont été consacrés à leur résolution, en relation avec la Trésorerie. De plus, deux personnes ont quitté la structure et ne sont pas remplacées encore. De ce fait, cette année, le compte administratif sera voté plus tard. C’est une première, mais un estimatif a été validé par le Trésor public pour permettre le vote des budgets, en comparaison des inscriptions du budget 2020 et du budget 2021, au lieu du réalisé. Le président ajoute que, comme le réalisé 2020 a été particulier en raison de la crise sanitaire, finalement, c’est un choix plus cohérent.

En introduction, Alexandre Drogoz rappelle que la situation financière est saine, comme annoncé lors du Débat d’Orientation Budgétaire (DOB). Ce sont donc neuf budgets primitifs qui sont présentés au vote : un budget principal et huit budgets annexes. Des conférences budgétaires se sont tenues avec une lettre de cadrage pour les vice-présidents, afin de contenir les charges de fonctionnement et préserver les marges de manœuvre. Désormais, le budget se présente par grands domaines d’intervention. Ainsi, le conseil communautaire repère comment les grandes masses financières sont injectées et visualise le tout, de façon synthétique. Une présentation par politiques publiques, agglomérant fonctionnement et investissement, permet une meilleure appréhension des politiques publiques menées.

Premièrement, en termes d’équilibre budgétaire, le budget principal s’équilibre en recettes et en dépenses de fonctionnement pour 40 785 000 euros et l’excédent provisoire de l’année 2020 s’élève à 4 990 000 euros. Cela signifie que l’autofinancement global se compose de la dotation aux amortissements pour 1,5 million d’euros et du virement à la section d’investissement pour 3,46 millions d’euros. C’est une dépense qui se retrouve en recette d’investissement.

Deuxièmement, en termes d’équilibre budgétaire d’investissement, le budget s’équilibre à hauteur de 20 584 000 euros, avec la partie autofinancement dans les recettes pour 4 971 000 euros. C’est un budget conséquent, signe d’une collectivité qui agit.

#### **A. Domaines à stabiliser**

- La petite enfance se caractérise par une majeure partie de frais de personnel pour 4 403 107 euros. L’investissement porte sur l’aménagement, la mise aux normes et l’adaptation climatique des bâtiments. Par ailleurs, une enveloppe de 150 000 euros est dédiée à l’étude relative à l’équipement multiactivités aux Avenières Veyrins-Thuellin
- Pour le service enfance, il en est de même pour ce qui concerne les charges de personnel. N’étant pas propriétaire des lieux d’accueil, la communauté de communes n’a que très peu de dépenses d’investissement.
- La compétence en matière d’accueil des gens du voyage représente une enveloppe de 244 000 euros pour la participation au Syndicat d’Aménagement et de Gestion des Aires de Voyage (SAGAV), en forte augmentation.
- Pour l’habitat logement, 422 938 euros répondent à des charges de mise en œuvre du Programme Local pour l’Habitat (PLH).
- Les équipements sportifs (piscine, gymnase et piste d’athlétisme) représentent des travaux de maintenance et des coûts de fonctionnement.

## B. Domaines à renforcer

- Le développement économique et touristique : une subvention de fonctionnement de 515 000 euros est versée à l’EPIC. Il est question de l’entretien et du développement des sentiers pour 100 000 euros. Dans ce domaine se trouvent également les dispositifs d’aides économiques liés au Covid pour 667 000 euros, les interventions sur les zones d’activités, l’entretien de la ViaRhôna et de la Voie Verte. En investissement, 495 000 euros sont destinés au développement du Très Haut Débit, 700 000 euros pour l’acquisition foncière, 633 000 euros pour des travaux sur la ViaRhôna et, enfin, 700 000 euros pour les zones d’activités.
- Le grand cycle de l’eau avec les participations aux syndicats pour 200 000 euros en fonctionnement et une enveloppe consacrée aux travaux de restauration des cours d’eau et aux travaux sur les ouvrages hydrauliques, en investissement.
- Pour le domaine important de l’environnement, la dépense de fonctionnement dépasse les 8 millions d’euros. Mais, il faut savoir que 7 360 000 euros relèvent de la compétence déchets et du reversement de la TEOM auprès des syndicats des déchets. Viennent ensuite des crédits pour le démarrage du Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) et pour le dispositif Natura 2000.
- Enfin, s’agissant de la culture, les dépenses relèvent de l’organisation des deux festivals de l’Isle en Scène et du Solstice de Brangues.

## C. Domaines à construire

- L’insertion avec une enveloppe de 190 000 euros en soutien financier à la Mission Locale Nord-Isère (MLNI) et à l’association Osez.
- L’accompagnement des habitants et la création de tiers lieux représentent 550 000 euros d’investissement dans le but d’aménager l’espace Maison France Services (MFS) de Villemoirieu.
- Le développement de l’offre de soin se fera grâce à 182 500 euros d’investissement, en règlement de la fin des travaux de la Maison de Santé Pluridisciplinaire (MSP) de Montalieu-Vercieu.
- Une dépense assez conséquente en fonctionnement concerne la coopération avec les communes pour 1 935 000 euros environ. À ce titre, le montant de 1,6 millions d’euros revient au Service Départemental d’Incendie et de Secours (SDIS). C’est un secteur qui se construira au fur et à mesure du mandat. Pour citer l’existant : il y a le service Application du Droit des Sols (ADS) pour l’instruction, l’adhésion au Conseil d’Architecture d’Urbanisme et de l’Environnement (CAUE) et les prestations afférentes.
- Enfin, un autre secteur qui représente des volumes financiers importants : le petit cycle de l’eau. Au total, 17,7 millions d’euros y sont consacrés en investissement, ce qui est un effort conséquent, comme en témoigne Alexandre Drogoz. Sur l’eau, les investissements se veulent en adéquation avec les ambitions affichées comme exposé lors du Débat d’Orientations budgétaires (DOB) tandis que, pour l’assainissement, ce sont davantage d’obligations réglementaires et des travaux de mise en conformité. Pour la partie fonctionnement, les dépenses s’élèvent à 5,5 millions d’euros avec une part très importante de frais de personnel puis viennent les contrats de prestation de service ou de maintenance et les travaux en régie.
- L’action patrimoniale est également importante au vu de la richesse du parc patrimonial. Alexandre Drogoz rappelle alors que les crédits sont répartis dans l’ensemble des domaines. Au global, les dépenses en investissement sont significatives avec 7 433 000 euros et s’illustrent par : le siège d’Arandon Passins, la Viarhônga, les crèches, les zones d’activités, l’espace MSF de Villemoirieu et les équipements sportifs. En fonctionnement, ce sont quand même plus d’un million d’euros consacrés à l’entretien des bâtiments, aux fluides, aux charges d’assurance.

S’agissant désormais de délibérer sur le tableau des emplois au 1<sup>er</sup> mars 2021, Aurélien Blanc apporte des précisions sur le poste ressources humaines.

Tout d’abord, un ratio intéressant indique que 68 % des agents sont de catégorie C, 19 % de catégorie B et malgré, un renforcement du personnel encadrant, notamment pour les postes d’éducateurs jeunes enfants ou d’ingénierie interne, seulement 12,8 % des agents sont en catégorie A. Autrement dit, deux tiers des agents sont en catégorie C, ce qui correspond à la « norme » des collectivités de cette strate. Au total, ce sont 289 postes dont 178 dédiés à la petite enfance et à l’enfance, soit un peu plus de 50 % de la masse salariale. 39 postes se trouvent à la régie des eaux, 10 à la piscine. Finalement, seulement 62 postes sont chargés du reste des compétences soit 12 % des charges de fonctionnement. Par ailleurs, Aurélien Blanc précise que le taux d’exécution des crédits 2020 est proche du montant budgété pour + de 98 %.

Aurélien Blanc précise qu’au 1<sup>er</sup> janvier 2021, les engagements déjà pris par la collectivité fixent la masse salariale à 8 250 000 euros, soit une hausse de 980 000 euros par rapport au budget primitif 2020. Cette évolution est liée à plusieurs éléments : des hausses liées à des évolutions et des obligations réglementaires pour 230 000 euros, la prise en compte des postes sur une année pleine pour 248 000 euros, le solde entre les

Procès-verbal – Conseil communautaire du 25/03/2021 – Approuvé au conseil communautaire du 29/04/21 à l’unanimité départs et les arrivées pour 150 000 euros et enfin des créations de postes décidés à l’automne pour 360 000 euros.

● **Le conseil communautaire approuve à la majorité des membres présents et représentés l’état des postes suivant le tableau des effectifs présentés (66 pour – 1 abstention).**

Aurélien Blanc poursuit sur la proposition d’une masse salariale prévue pour le budget 2021 à hauteur de 8 500 000 euros qui comprend les engagements déjà actés auxquels s’ajoutent une marge de manœuvre de 250 000 euros, sciemment restreinte, afin de continuer la structuration de la communauté de commune et notamment pour renforcer les fonctions support.

Ainsi, le total de l’augmentation est de 1 240 000 euros, soit 17 %, pour un passage en charge de personnel de 7 260 000 à 8 500 000 euros. Aurélien Blanc a conscience que ces montants importants peuvent interpeller. Pour autant, ces charges de personnel représentent environ 23 % des dépenses réelles de fonctionnement de l’intercommunalité, ce qui reste raisonnable et mesuré.

A cela pourraient venir s’ajouter d’éventuelles créations de postes, en fonction des besoins nouveaux et/ou d’opportunités de financements extérieurs. Cela pourrait concerner le service de remplacement par exemple, qui serait financé par les communes utilisatrices, ou encore le poste de chef de projet biodiversité, largement financé par l’État.

Quoiqu’il en soit, et il s’agit d’un engagement fort du bureau, chaque création de poste sera proposée pour validation au conseil communautaire, de manière transparente.

Le président ajoute que, de la même manière, le poste « petite ville de demain » pour Crémieu est financé à 75 % par l’État et sera, éventuellement, porté par la communauté de communes. Ce point fera donc l’objet d’une discussion en conseil communautaire, selon l’engagement pris de dire que c’est bien le conseil communautaire qui est l’instance de décision de la communauté de communes.

*Arrivée de Eric Gilbert*

## **2.2 Une affectation des résultats et une fiscalité en cohérence**

### **2.2.1 Reprise anticipée des résultats**

Alexandre Drogoz souligne le caractère provisoire de ces données, dans l’attente du vote du compte administratif. Puis, des ajustements feront alors l’objet de décisions modificatives, votées par le conseil communautaire. Pour rappel, l’excédent de fonctionnement doit d’abord couvrir le besoin de financement de la section d’investissement. Le reliquat peut être conservé en fonctionnement ou, lorsque nécessaire, affecté directement en investissement. Enfin, les résultats de chaque budget sont adoptés séparément.

Le tableau de calcul de résultat émanant de l’ordonnateur et approuvé par le comptable, un extrait du compte de gestion dressé par ce dernier et l’état des restes à réaliser constituent trois pièces justificatives dont disposent les membres du conseil communautaire. Alexandre Drogoz fait remarquer qu’il n’y a pas de reste à réaliser sur le budget général du fait de la réinscription de certains engagements juridiques au budget primitif 2021. Cette démarche vise à éviter les reports d’une année à l’autre au vu d’un stock d’engagement comptable sans utilité. Ce même travail a été réalisé sur les recettes d’investissement. Le montant des restes à réaliser porte essentiellement sur le budget de l’eau et de l’assainissement, pour un peu plus d’un million d’euros en dépenses pour l’eau et 4 204 671 euros en dépenses pour l’assainissement.

S’agissant de la reprise anticipée des résultats et de leur affectation pour le budget général, Alexandre Drogoz annonce un résultat d’investissement repris en recettes au compte 01 pour 11 411 116,07 euros et le résultat de fonctionnement repris au compte 02 en recettes de fonctionnement est de 4 996 272,29 euros.

Olivier Bonnard est conscient que ce n’est plus le temps du DOB, mais bien celui du budget. Néanmoins, il regrette ne pas avoir reçu le compte de gestion.

À cela, le président répond que le compte de gestion ne peut être élaboré qu’à partir du compte administratif, qui comme expliqué en préambule, n’a pas pu être établi dans les temps.

Olivier Bonnard pense qu’il serait bon de prévoir une commission des finances traditionnelle, comme dans d’autres collectivités afin de proposer une vision globale des financements. En outre, il note une augmentation de 3 % sur le chapitre 012, entre le DOB et le budget. Sur le budget principal, en investissement, il reconnaît

Procès-verbal – Conseil communautaire du 25/03/2021 – Approuvé au conseil communautaire du 29/04/21 à l’unanimité que le fait de ne pas retrouver certaines opérations le gêne, notamment sur le Serverin, alors qu’avant la fusion, des accords ont été signés sur les Plans Pluriannuels d’Investissements (PPI). Il demande s’ils ont disparu, pour quelle raison et si une commission a tranché. Il n’est donc globalement pas satisfait en termes de visibilité et de transparence.

Par ailleurs, Olivier Bonnard poursuit avec un commentaire technique sur le budget Zones d’activités (ZA) du Pays des Couleurs. Il ne s’agit pas d’un « emprunt », mais d’une avance du budget principal au budget ZA du Pays des Couleurs, sans frais d’emprunt. Aussi, comme ce budget devrait diminuer, puisque les bâtiments seront affectés au budget principal, sous l’appellation « siège communautaire », il peut être considéré que les charges de fonctionnement du budget ZA du Pays des couleurs devraient baisser. Dans le rapport de présentation, il est stipulé une vente du Pôle Galilée qui n’est pas liée. Même s’il s’agit d’une mécanique financière, il est bon de s’y attarder, au vu de l’importance des montants qui modifient le paysage du budget ZA du Pays des couleurs.

Le président prend bonne note de cette remarque. Comme évoqué dans le rapport, il existe le budget ZA du Pays des Couleurs pour la partie stock de terrains à commercialiser et le budget construction location de bâtiments industriels pour notamment les locaux à usage de location. De ce fait, le président demandera aux services d’être vigilants sur les interactions entre les différents budgets au regard des opérations à venir, pour une meilleure lisibilité des élus.

Les budgets de zone ne représentent que des opérations d’ordre.

- ***Le conseil communautaire approuve à la majorité des membres présents et représentés la reprise anticipée du résultat 2020 du budget principal (67 pour – 1 contre).***

Pour la reprise anticipée du résultat du budget ZA Pays des couleurs, Alexandre Drogoz constate un résultat d’investissement repris en recettes pour 1 407 958,76 euros et un résultat de fonctionnement négatif de 6 612,12 euros. La reprise au compte 002 en dépenses de fonctionnement correspond à la même somme.

- ***Le conseil communautaire approuve l’unanimité des membres présents et représentés la reprise anticipée du résultat 2020 du budget Zones d’Activités du Pays des Couleurs (68 voix).***

Alexandre Drogoz poursuit sur le résultat d’investissement repris en recettes pour 444 032,12 euros et un résultat de fonctionnement de 492 172,06 euros, repris au compte 002, en recettes de fonctionnement, pour la même somme.

- ***Le conseil communautaire approuve à l’unanimité des membres présents et représentés la reprise anticipée du résultat 2020 du budget Zones d’Activités de l’Isle Crémieu (68 voix).***

Alexandre Drogoz constate uniquement un résultat de fonctionnement pour 349 218,22 euros, repris en recettes de fonctionnement au 002, pour le budget ZA du Rondeau.

- ***Le conseil communautaire approuve à l’unanimité des membres présents et représentés la reprise anticipée du résultat 2020 du budget Zones d’Activités du Rondeau (68 voix).***

Alexandre Drogoz annonce un résultat d’investissement repris en recettes en déficit de - 150 900,43 euros. Le résultat de fonctionnement est négatif, soit - 115 476,39 repris au compte 002, dépenses de fonctionnement.

- ***Le conseil communautaire approuve à l’unanimité des membres présents et représentés la reprise anticipée du résultat 2020 du budget construction location de bâtiments industriels (68 voix).***

Pour la reprise anticipée du budget eau potable en régie, Alexandre Drogoz fait part d’un résultat d’investissement repris en recettes pour 1 442 829,96 euros avec un résultat de fonctionnement de 3 492 089,46 euros affectés au compte 1068 pour 1 396 835,78 euros et une reprise au compte 002, en recettes de fonctionnement pour 2 095 253,68 euros. Le choix est fait d’affecter une partie de l’excédent de fonctionnement à l’investissement afin de se doter de capacités d’investissement.

- ***Le conseil communautaire approuve à l’unanimité des membres présents et représentés la reprise anticipée du résultat 2020 du budget eau potable en régie (68 voix).***

Sur le budget assainissement, Alexandre Drogoz donne le résultat d’investissement repris en dépenses pour - 2 511 584,31 euros. Le résultat de fonctionnement est de 3 256 225,59 euros avec une affectation de

Procès-verbal – Conseil communautaire du 25/03/2021 – Approuvé au conseil communautaire du 29/04/21 à l’unanimité 1 931 619,21 euros au compte 1068 afin de couvrir les besoins de financement de la section d’investissement. Le reliquat est repris au compte 002, recettes de fonctionnement soit 1 324 606,38 euros.

● ***Le conseil communautaire approuve à l’unanimité des membres présents et représentés la reprise anticipée du résultat 2020 du budget assainissement en régie (68 voix).***

S’agissant du budget eau potable en DSP, Alexandre Drogoz annonce un résultat d’investissement repris en dépenses pour - 194 961,65 euros. Le résultat de fonctionnement est de 402 769,36 euros, affectés au compte 1068 pour 209 631,65 euros afin de couvrir les besoins en financement de la section d’investissement. Le reliquat de 193 137,71 euros est repris en 002, en recettes de fonctionnement.

● ***Le conseil communautaire approuve à l’unanimité des membres présents et représentés la reprise anticipée du résultat 2020 du budget eau potable en délégation de service public (68 voix).***

Alexandre Drogoz annonce enfin la dernière délibération de reprise anticipée de résultat pour le budget assainissement en DSP. Le résultat d’investissement repris en recettes est de 151 322,55 euros avec un résultat de fonctionnement de 853 042,73 euros. L’affectation au compte 068 est de 778 011,63 euros. La reprise au compte 002 en recettes de fonctionnement est de 75 031,10 euros.

● ***Le conseil communautaire approuve à l’unanimité des membres présents et représentés la reprise anticipée du résultat 2020 du budget assainissement en délégation de service public (68 voix).***

### **2.2.2 Une fiscalité adaptée**

Sur les équilibres qui concernent le budget général, Alexandre Drogoz présente les recettes de fonctionnement de 40 785 340 euros. Il précise alors que le total prévu 2020 inclut le budget primitif et les décisions modificatives. En raison des incertitudes, les inscriptions en recettes sont prudentes. Par ailleurs, il est à noter que l’excédent reporté 2020 est affecté, en totalité, au chapitre 002 pour 4 996 272,29 euros.

Le chapitre 70, produits de service, recouvre essentiellement ce qui relève des crèches, centres de loisirs, piscine et festivals. Au BP 2021, sont ainsi prévus 979 760 euros.

Le chapitre 73 relatif aux impôts et taxes augmente de 1,51 %. Il comprend la Taxe d’Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) pour 7 363 000 euros, la quote-part de la TVA qui se substitue à la taxe d’habitation pour 7 400 000 euros, la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) pour un peu plus de 6 millions d’euros, la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) pour un peu plus de 3 millions d’euros, les attributions de compensation pour 2 110 000 euros, la taxe de séjour pour 65 000 euros, et la taxe Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) pour 486 483 euros.

Au chapitre 75, autres produits de gestion courante, une augmentation importante est constatée, du fait des loyers des logements et, en particulier le loyer de la MSP de Montalieu-Vercieu pour 78 000 euros. Est également comprise la redevance affermage pour la DSP petite enfance et enfance.

Le chapitre 77 représente les recettes exceptionnelles soit le remboursement par le Syndicat d’Aménagement et de Gestion des Aires de Voyage Nord Isère (SAGAV) des frais de gestion de l’aire d’accueil des gens du voyage, au titre de l’année 2020, pour 53 136 euros et le remboursement du fonds Région unie, non utilisé, à hauteur de 100 000 euros.

Le chapitre 74 correspond à la dotation et aux participations pour 6 540 751 euros. Cela représente 16 % des recettes de fonctionnement. Les inscriptions sont légèrement inférieures à celles de 2020, à ce stade, afin de tenir compte d’éléments exceptionnels sur l’année passée et des modifications de certains dispositifs.

Alexandre Drogoz s’attarde ensuite sur les taux qui doivent faire l’objet d’un vote. Sur la fiscalité, et notamment le chapitre 73, au total, 27 848 033 euros soit 68 % des recettes de fonctionnement sont en légère hausse, comme annoncé précédemment.

L’évolution du taux de la TEOM sera portée à 10,98 % pour prendre en compte la hausse des participations. Elle a vocation à financer le service de collecte et le traitement des ordures ménagères. Aussi, son taux suit celui des participations acquittées par la communauté de communes auprès des syndicats mixtes Syndicat Mixte nord Dauphiné (SMND) et Syndicat Intercommunal de Collecte et Traitement des Ordures Ménagères (SICTOM). Pour 2021, le montant prévisionnel des participations s’élève à 7 363 000 euros, soit une hausse de 673 000 euros par rapport au montant des participations de 2020. Il s’agit donc d’une augmentation consécutive de 10 %. Elle s’explique par le coût de traitement des ordures ménagères relatif à la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) subie par les syndicats et ayant connu une hausse significative pour 2021 (5 euros la tonne pour incinération et 8 euros la tonne pour l’enfouissement). Le coût du tri sélectif est en évolution forte en raison des coûts engendrés par les prestataires et l’extension des consignes de tri, prévue pour 2022. Les syndicats ont dû réaliser des investissements conséquents et en répercutent le coût sur les clients. En prenant également en compte une hausse des bases, très faible, de 0,04 %, tel qu’elle ressort des notifications, le taux de la TEOM 2021 est donc de 10,98 % contre 10,25 % en 2020.

Procès-verbal – Conseil communautaire du 25/03/2021 – Approuvé au conseil communautaire du 29/04/21 à l’unanimité  
Les autres taux demeurent inchangés et les prévisions sont prudentes, dans l’attente des notifications.  
S’agissant enfin de la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE), il est proposé de reconduire le taux à l’identique, soit 22,13 %. Pour la taxe sur le foncier bâti, il n’y aurait pas d’instauration d’un taux de taxe, comme précédemment. Ensuite, pour la taxe sur le foncier non bâti, la reconduction du taux de 2,48 % est proposée. La taxe GEMAPI, instaurée en 2018, représente un produit de taxe à 486 000 euros. Enfin, la TEOM est proposée au taux de 10,98 %.

Denis Thollon aimerait des explications sur la taxe foncière bâtie à 0 % et sur la manière d’obtenir une taxe foncière pour la communauté de communes en sachant qu’elle ne dispose pas de territoire.

Le président répond que la communauté de communes aurait la possibilité de percevoir une partie de la taxe foncière, mais que ce choix n’a jamais été fait. Comme l’expliquait Alexandre Drogoz lors du DOB, la disparition de la taxe d’habitation fait qu’il n’y aura bientôt plus aucun lien fiscal avec les administrés. La fiscalité économique sera bientôt seule à financer l’intercommunalité, en plus des dotations. Ce sont donc des questions qu’il faudra poser pour l’avenir.

Le président propose au conseil communautaire de procéder au vote au taux de la CFE pour 22,13 %.

- **Le conseil communautaire approuve à l’unanimité des membres présents et représentés le taux de la contribution financière des entreprises pour l’année 2021 (68 voix).**

Le président propose au Conseil communautaire de procéder au vote de la taxe foncière bâtie pour 0 %.

- **Le conseil communautaire approuve à l’unanimité des membres présents et représentés le taux de la taxe foncière bâtie pour l’année 2021 (68 voix).**

Le président propose au Conseil communautaire de procéder au vote de la taxe foncière non bâtie à 2,48 %.

- **Le conseil communautaire approuve à l’unanimité des membres présents et représentés le taux de la taxe foncière non bâtie pour l’année 2021 (68 voix).**

Le président propose au Conseil communautaire de procéder au vote du produit de la GEMAPI à 486 483 euros.

- **Le conseil communautaire approuve à l’unanimité des membres présents et représentés le taux de la taxe de Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations pour l’année 2021 (68 voix).**

Le président propose au Conseil communautaire de procéder au vote du taux de la TEOM à 10,98 %.

- **Le conseil communautaire approuve à la majorité des membres présents et représentés le taux de la taxe de la taxe d’enlèvement des ordures ménagères pour l’année 2021 (65 pour – 3 abstentions).**

### 2.2.3 Budgets primitifs

Alexandre Drogoz présente les dépenses de fonctionnement du budget général pour 40 785 340 euros. Ces hausses de dépenses préservent l’autofinancement de 4 971 000 euros. Ainsi, 3 460 450 euros correspondent au virement de la section d’investissement et 1 511 439 euros au titre de la dotation aux amortissements.

Dans le détail, le chapitre 011 enregistre une baisse des charges de 15,4 %.

Les charges de personnel du 012 s’élèvent à 8 500 000 euros.

Le chapitre 65, autres charges de gestion courante, comprend la participation aux syndicats pour 7 363 000 euros de TEOM, 244 000 euros pour le SAGAV, 185 000 euros pour l’EPAGE de la Bourbre, 180 000 euros pour le Syndicat Mixte de la Boucle du Rhône en Dauphiné (Symbord), 1 666 000 euros de cotisation au SDIS, 515 000 euros de subvention à l’EPIC, 180 000 euros pour l’association Osez, 60 000 euros pour la Viarhona, les festivals pour 30 000 euros et la participation à diverses opérations (études tram tram, covoit’ici) pour 115 000 euros et, enfin, l’accompagnement à l’Association pour une GEstion Durable de l’Énergie (AGEDEN). La hausse sur ce chapitre s’explique principalement par l’augmentation de la TEOM (+ 673 000 euros), l’expérience ViaRhona (+ 30 000 euros), le dispositif AGEDEN dans le cadre du Service public de la Performance Énergétique de l’Habitat (SPPEH) (+ 83 000 euros).

Le chapitre 67 représente 682 876 euros de charges exceptionnelles avec le versement au fonds région unie pour 310 000 euros, l’opération « Mes loisirs aux Balcons » de 255 000 euros et l’opération chéquier hébergeur de 100 000 euros.

Les dépenses réelles de fonctionnement connaissent globalement une augmentation de 5,5 %.

Procès-verbal – Conseil communautaire du 25/03/2021 – Approuvé au conseil communautaire du 29/04/21 à l’unanimité  
Puis, Alexandre Drogoz présente les recettes d’investissement du budget général, pour 20 584 343 euros. Ce sont des recettes élevées, avec des résultats antérieurs à hauteur de 11 411 116,07 euros et un autofinancement important de 4 971 000 euros. Aussi, le produit de cession correspond à la vente du siège de Morestel pour 1 050 000 euros.

Il convient d’observer les dépenses d’investissement pour 20 584 343 euros également. Alexandre Drogoz annonce des dépenses d’équipement de 19 280 000 euros.

En détail, au chapitre 20, les immobilisations incorporelles représentent 217 000 euros d’études GEMAPI, 100 000 euros d’études de refonte des sentiers, 350 000 euros de logiciels finances, RH et marchés publics.

Le chapitre 21 des immobilisations corporelles comprend 634 000 d’acquisitions foncières non bâties (dont 480 000 euros pour la ferme photovoltaïque), 522 000 euros d’acquisitions foncières bâties, 1 117 000 euros d’actions GEMAPI, 161 000 euros de mobilier et autres matériels, 593 000 euros pour de l’aménagement.

Le chapitre 23 intègre 550 000 euros pour la MFS de Villemoirieu, 2 900 000 euros pour le siège d’Arandon-Passins, 124 000 euros pour le gymnase et 83 000 euros pour la piscine, 100 000 euros pour le Serverin, 182 500 euros pour la MSP de Montalieu-Vercieu, 471 000 euros pour les crèches, 633 000 euros pour la Viarhônga et 706 000 euros d’intervention économique.

Bernard Jarlaud remarque qu’au sein de sa commune de Morestel comme dans les autres, la présentation du budget fait état d’un détail par article. Aussi, il suggère que les élus soient informés du détail de ces chiffres en amont de la présentation. Ainsi, n’a pas été expliqué ce que le chapitre 074 comprend sur les dotations de l’État ou ce que contient le chapitre 73 sur la fiscalité. Par conséquent, il ne conteste pas les masses financières, mais la présentation simplifiée.

Alexandre Drogoz entend et commente la partie sur les dotations de l’État de 3,3 millions d’euros. Elles comprennent les recettes de la CAF pour 1,8 millions d’euros et les compensations fiscales pour 700 000 euros d’exonérations.

Annick Merle relance la question selon laquelle les charges de personnel représentaient 14 % lors du DOB alors qu’elles sont désormais de 17 %.

Le président répond que l’élaboration du DOB a commencé en décembre 2020 alors même que toutes les données n’étaient pas consolidées. Dans la structure, il était de coutume de prendre en compte les agents et non les postes. Un long et fastidieux travail a été mené afin de tout remettre à plat pour avoir une vision réelle en nombre de postes. Depuis décembre, les chiffres ont été affinés, portant l’augmentation à 17 %, ce qui n’enlève en rien à la trajectoire budgétaire annoncée lors du DOB et maintenue dans ce budget.

*Départ de Maria Sandrin qui donne pouvoir à Frédérique Luzet.*

Olivier Bonnard insiste sur le Serverin alors qu’un million d’euros étaient inscrits et qu’aujourd’hui, ne figurent que 100 000 euros au budget. De ce fait, il considère que l’ambition est plus que revue à la baisse, au regard de la teneur des bâtiments. Il demande ce qu’il en est des 900 000 euros de différence. Par ailleurs, Olivier Bonnard regrette que la masse Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET) ne soit pas davantage valorisée. Que ce soit l’État, la région ou le département, des moyens sont mis à disposition des collectivités pour qu’elles puissent investir. Il pense donc qu’il est dommage que la collectivité ne puisse bénéficier de bâtiments en meilleure condition et continue à faire uniquement des études.

En ce qui concerne le Serverin, le président répond que le projet tel que défini est effectivement à l’arrêt, comme décidé en bureau. Schématiquement, il n’a été jugé ni viable économique, ni intéressant au regard même du contexte actuel. Aujourd’hui, un comité de travail spécifique à l’élaboration d’un projet au Serverin et piloté par Frédérique Luzet va donc être créé. Le président réaffirme ici être dans la continuité de ce qui a été fait et que, lorsque les projets n’étaient pas suffisamment matures, voire pertinents, il est nécessaire de les retravailler.

Olivier Bonnard est surpris de la position du président qu’il estime n’être pas du tout celle de l’époque sur le Serverin et, notamment, sur la rationalisation des m2.

Le président explique qu’il est de son devoir de remettre en discussion un projet qui ne serait pas viable, notamment en cette période de crise économique.

Sur le PCAET, Frédéric Gehin accorde que des dépenses de fonctionnement comprennent la fin de l’étude de ce plan (pour seulement 15 000 euros au vu du total du budget) et d’un grand nombre de crédits (SPPEH, aide aux communes pour rénover leur patrimoine public). Il indique ainsi qu’aider les communes peut relever de l’investissement comme le font l’État, le département, la région ou comme dans le Contrat de Relance de

Procès-verbal – Conseil communautaire du 25/03/2021 – Approuvé au conseil communautaire du 29/04/21 à l’unanimité Transition Écologique (CRTE). Mais, aider ces communes demande aussi une ingénierie technique, inscrite en fonctionnement. De la même manière, l’aide relative au SPPEH qui s’adresse aux particuliers pour la rénovation de leur habitat est un enjeu fort du PCAET par du fonctionnement, mais qui génère de l’investissement. Ainsi, 1 euro engagé dans un service du SPPEH est multiplié par 1,5 en investissement de travaux. Il conclut donc qu’il est possible de mettre en œuvre des politiques publiques sans faire de l’investissement direct, grâce au fonctionnement. Le PCAET est présent financièrement dans chaque politique publique présentée ce soir.

Denis Thollon précise que se sont toujours les communes qui paient la contribution au SDIS, par le biais de l’attribution de compensation donnée à la communauté de communes. Seules les augmentations sont prises en charge par la communauté de communes.

Le président acquiesce et rappelle que ce sujet sera d’ailleurs évoqué lors d’une réunion sur les transferts et les attributions.

Aussi, Denis Thollon a repéré un projet d’adaptation climatique à 470 000 euros aux Avenières Veyrins Thuellins et souhaiterait en savoir davantage. De même, 150 000 euros sont destinés à une étude pour la petite enfance aux Avenières Veyrins Thuellins, montant qu’il trouve astronomique.

Nora Chebbi répond que les crédits correspondent à l’ensemble des dépenses sur les structures petite enfance mais que par ailleurs, il est envisagé de développer le service petite enfance et son infrastructure par une construction d’un bâti, au regard des normes et des caractéristiques de la structure existante sur la commune des Avenières Veyrins-Thuellin. Un projet existait déjà lors du précédent mandat, avec une capacité d’accueil plus importante. En effet, il n’est plus possible d’accueillir comme cela est fait aux Avenières Veyrins Thuellin. Ces projections incluent les déclinaisons écologiques, environnementales dont les études s’avèrent nécessaires. Quoi qu’il en soit, l’évolution de ces services de petite enfance, au profit de la communauté de communes, fera l’objet d’un travail des comités de travail.

Denis Thollon suggère alors que l’expression « adaptation climatique » soit simplifiée puisqu’il comprend qu’il s’agit simplement d’une construction d’un bâtiment avec les études correspondantes, comme l’existant n’est plus adapté.

Au sujet des 19 millions d’euros d’investissement, Éric Gilbert souhaiterait obtenir la liste de ces investissements. Il a retenu la somme de 500 000 euros dédiés à l’espace France Service de Villemoirieu. Aussi, il renouvelle sa demande à savoir si, par rapport aux services accueillis et en lien entre cet espace France Service et les agglomérations environnantes, une étude pourrait être présentée.

Nora Chebbi informe que ce point sera également l’objet d’un travail du prochain comité de travail du 30 mars 2021.

Annick Merle rebondit alors sur le sujet pour savoir si un espace coworking est prévu dans cet espace France Service. Elle porte, au niveau du département, le projet tiers-lieu et invite les membres du bureau à se rapprocher d’elle pour regarder ensemble la conception et l’aménagement de cet espace, qui pourrait donner droit à des subventions.

Nora Chebbi répond que le coworking fait partie des pistes de réflexion qui seront présentées en comité de travail. Les conseillers communautaires pourront ensuite se prononcer sur le type ou le format de ce tiers lieu.

Nora Chebbi et le président remercient Annick Merle de sa proposition et assurent qu’elle sera certainement sollicitée lors des comités de travail.

Le président propose au conseil communautaire de procéder au vote.

- ***Le conseil communautaire approuve à la majorité des membres présents et représentés le budget primitif 2021 du budget principal (66 pour – 2 contre).***

En ce qui concerne les budgets annexes, Alexandre Drogoz annonce, pour le budget annexe de la ZA Pays des couleurs, un fonctionnement de 3 623 307,79 euros et un investissement de 4 650 766,85 euros.

- ***Le conseil communautaire approuve à l’unanimité des membres présents et représentés le budget primitif 2021 du budget annexe de la zone d’activités du Pays des Couleurs (68 voix).***

Procès-verbal – Conseil communautaire du 25/03/2021 – Approuvé au conseil communautaire du 29/04/21 à l’unanimité  
Alexandre Drogoz donne ensuite les chiffres du budget annexe pour la ZA Isle Crémieu : 839 368,06 euros de fonctionnement et 1 112 400,18 euros d’investissement.

● ***Le conseil communautaire approuve à l’unanimité des membres présents et représentés le budget primitif 2021 du budget annexe de la zone d’activités de l’Isle Crémieu (68 voix).***

Alexandre Drogoz fait part du budget annexe de la ZA du Rondeau pour 2 128 511 euros de fonctionnement et 1 696 511 euros d’investissement.

● ***Le conseil communautaire approuve à l’unanimité des membres présents et représentés le budget primitif 2021 du budget annexe de la zone d’activités du Rondeau (68 voix).***

Pour le budget annexe constructions, locations de bâtiments industriels, Alexandre Drogoz annonce 241 230 euros de fonctionnement et 154 901 euros d’investissement. Sur ce budget prévisionnel, il est prévu une participation de 180 000 euros environ.

● ***Le conseil communautaire approuve à l’unanimité des membres présents et représentés le budget primitif 2021 du budget annexe constructions, locations de bâtiments industriels (68 voix).***

Alexandre Drogoz donne les chiffres du budget annexe de l’eau potable en régie : 7 353 274 euros en recettes de fonctionnement. Après une année entière de prise de compétence, ce budget prend en compte quelques ajustements :

- Une hausse significative au chapitre 70 et une baisse du 75, dues au fait du changement d’imputation et de refacturation des charges de personnel du budget assainissement.
- Une reprise du résultat au compte 002 reportée, après affectation au 1068.

Les dépenses de fonctionnement sont de 7 353 274 euros. Une nette diminution des charges générales tient compte de l’exécuté 2020 sur le chapitre 071. Sur le 012, la hausse est liée au recrutement d’un ingénieur et de deux fontainiers. En outre, le budget de l’eau supporte la totalité des charges de personnel et refacture environ 45 % au budget assainissement.

Au chapitre 14, la hausse correspond à une redevance ajustée pour pollution d’origine domestique qui avait été mal évaluée l’an passé. Enfin, 3 550 000 euros sont consacrés au financement de l’investissement.

En recettes d’investissement, Alexandre Drogoz fait part d’un montant de 6 602 154 euros. Il note un solde d’exécution de 2020 de 1 442 829 euros et qu’il n’est pas nécessaire d’emprunter sur l’année à venir.

Enfin, les dépenses d’investissement représentent 6 602 154 euros. Les recettes permettent de financer les 5 560 000 euros de dépenses en équipements.

● ***Le conseil communautaire approuve à l’unanimité des membres présents et représentés le budget primitif 2021 du budget annexe eau potable en régie (68 voix).***

Alexandre Drogoz présente le budget assainissement en régie.

Les recettes de fonctionnement représentent 5 884 855 euros. Une diminution des recettes exceptionnelles s’explique par le fait qu’en 2020, elles étaient composées du versement des excédents des communes.

Les dépenses de fonctionnement sont de 5 884 855 euros, dont 3 160 000 euros consacrés au financement de l’investissement. De plus, en termes de charges de personnel, c’est une baisse due à la révision de la clé de répartition qui a été ajustée, après une année de fonctionnement. C’est, enfin, une hausse au chapitre 65, due aux versements à la communauté de communes Lyon Saint Exupéry en Dauphiné (LYSED).

En termes de recettes d’investissement, Alexandre Drogoz annonce le montant de 12 629 990 euros. Les dotations et fonds divers représentent 2 561 619 euros et servent à couvrir le besoin de financement constaté de 1 870 000 euros. Un emprunt d’équilibre est donc inscrit pour 5 721 689 euros.

Enfin, les dépenses d’investissement sont de 12 629 990 euros. Les recettes permettent de financer à hauteur de 8 720 000 euros d’investissement. Le solde d’exécution négatif de 2020 se retrouve au compte 001 pour 2 511 584 euros.

Olivier Bonnard demande une explication quant à la baisse de 50 000 euros des charges financières, ce qui est une bonne nouvelle, alors qu’un emprunt est contracté. Il comprend que tout n’a pas été réalisé l’an passé, mais pense que les charges devraient, au moins, être équivalentes.

Alexandre Drogoz explique qu’il s’agit de plusieurs emprunts. Certains s’éteignent avant de contracter celui-ci. Finalement, les courbes se croisent et donnent un effet transitoire de baisse des charges financières en 2021.

● ***Le conseil communautaire approuve à l’unanimité des membres présents et représentés le budget primitif 2021 du budget annexe assainissement en régie (68 voix).***

Alexandre Drogoz présente le budget annexe de l’eau potable en DSP. Les recettes de fonctionnement sont de 624 096 euros. Le produit des services s’élève à 405 738 euros. Le solde positif de l’exécution est de 193 000 euros, comme voté précédemment.

En dépenses de fonctionnement, les recettes génèrent l’essentiel de l’autofinancement permettant de financer l’investissement. Globalement, la communauté de communes parvient mieux à financer l’eau potable que l’assainissement.

En ce qui concerne les recettes d’investissement, elles sont de 1 079 852 euros.

L’enveloppe d’investissement s’inscrit à hauteur de 859 000 euros. Le compte 001 comprend le solde négatif de l’exécution 2020 en investissement, pour 194 961 euros.

● ***Le conseil communautaire approuve à l’unanimité des membres présents et représentés le budget primitif 2021 du budget eau potable en délégation de service public (68 voix).***

Sur le budget assainissement en DSP, Alexandre Drogoz indique que les recettes de fonctionnement sont de 1 115 295 euros. Quant aux dépenses, le produit des services permet de dégager un autofinancement assez important, d’environ 516 491 euros.

En ce qui concerne les recettes d’investissement, elles sont 3 144 445 euros. Un emprunt d’équilibre s’élève à 579 923,04 euros. L’affectation de résultat de fonctionnement couvre les besoins de financement en investissement, à hauteur de 778 011,63 euros.

Les dépenses d’investissement représentent 2 640 000 euros en équipements pour un global de 3 144 445 euros.

● ***Le conseil communautaire approuve à l’unanimité des membres présents et représentés le budget primitif 2021 du budget assainissement en délégation de service public (68 voix).***

Alexandre Drogoz rappelle que, si des actions sont portées par le budget principal, l’EPIC demeure le bras armé de la politique de développement touristique de la communauté de communes, avec la personnalité morale, une autonomie financière et un budget propre. La subvention du budget général est de 115 000 euros pour 2021, comme travaillé en conseil d’administration de l’EPIC et en bureau.

● ***Le conseil communautaire approuve à l’unanimité des membres et représentés la subvention à l’EPIC Office du tourisme (68 voix).***

Enfin, Alexandre Drogoz aborde le budget primitif de l’EPIC de 678 760,74 euros en fonctionnement et de 86 260,93 euros en investissement.

Olivier Bonnard questionne sur la manière dont est affectée la taxe de séjour.

Frédérique Luzet répond que, pour l’instant, il n’y a pas de modification de répartition de la taxe de séjour soit 50/50. Néanmoins, un travail est en cours afin de collecter davantage et mieux, en sachant que le levier est important. En effet, une année classique représente 150 000 euros alors que, malgré la crise sanitaire, en 2020, 115 000 euros ont été collectés. Elle espère que 2021 donnera les chiffres d’une reprise du tourisme.

● ***Le conseil communautaire approuve à l’unanimité des membres présents et représentés le budget primitif 2021 du budget de l’EPIC Office du tourisme (68 voix).***

Le président remercie Alexandre Drogoz pour tout le travail mené ces derniers jours.

Puis, le président annonce quatre décisions dans le cadre de sa délégation du 31/01/2021 au 28/02/2021

- Procès-verbal – Conseil communautaire du 25/03/2021 – Approuvé au conseil communautaire du 29/04/21 à l’unanimité
- Décision n° 12 : contrat relatif à la collecte des déchets recyclables sur les sites communautaires pour 1 228,80 euros TTC/mois.
  - Décision n° 13 : contrat relatif au nettoyage des locaux de la régie eau – assainissement à Optevoz pour 1 293,59 euros TTC/mois.
  - Décision n° 14 : contrat relatif au nettoyage des locaux de Saint-Chef jusqu’au déménagement à Arandon pour 1 708,80 euros TTC/mois.
  - Décision n° 15 : contrat relatif au nettoyage de l’hôtel communautaire à Morestel jusqu’au déménagement à Arandon pour 4 138,80 euros TTC/mois.

## EAU ET ASSAINISSEMENT

### **3. Tarification de l’eau et de l’assainissement 2021**

En préambule, Sylvain Granger informe que les tarifs proposés ont été étudiés avec le conseil d’exploitation dans un objectif d’harmonisation et dans un souci de gestion durable, soit à long terme, du patrimoine concerné, en préservant l’environnement et la ressource en eau.

Premièrement, s’agissant de l’eau potable, du fait de la prise de compétence et de plusieurs syndicats de communes, il était question de 8 tarifs de part fixe et 7 tarifs de part variable différents. Pour tendre vers une harmonisation, plusieurs paliers sont prévus. Aujourd’hui, il y aurait ainsi une seule part fixe de 54 euros et quatre parts variables de 1,23 à 0,87 euro. S’y ajoute la part prélèvement à 0,08 euros. Par ailleurs, une étude budgétée pourra indiquer le prix harmonisé visé, à plus ou moins court terme.

S’agissant de la DSP eau potable, pour Crémieu, la part fixe est à 29 euros et la part variable à 1,41 euros. Pour Montalieu-Vercieu, la part fixe est à 60 euros et la part variable à 1,35 euros.

*Un document est projeté (tarification assainissement 2021).*

Deuxièmement, s’agissant de l’assainissement, Sylvain Granger montre la disparité des parts fixes et variables avec un même enjeu de recherche d’harmonisation. En outre, des travaux ambitieux sont programmés. De plus, lors du débat en présence des membres de la régie, il a été constaté une fragilité et une nécessité de renforcer la capacité d’action pour ce budget, ce qui explique certaines hausses ciblées. Ainsi, selon les communes, la part fixe se situe entre 7,50 et 73 euros et la part variable entre 1.160 et 1,84 euros. Il ajoute que, comme Tignieu-Jamezieu n’avait pas de part fixe établie, une première a été fixée à 7,50 euros et qu’une erreur s’est glissée dans le tableau puisqu’il ne s’agit pas de 1 792 euros en part variable, mais 1,84 euros pour cette commune.

Alain Moyne-Bressand demande une explication quant à l’augmentation tarifaire de 14,93 % pour Crémieu. Il avoue ne pas bien comprendre le tableau puisqu’il est inscrit « eau et assainissement » alors qu’il s’agit seulement de l’assainissement, ce que Sylvain Granger confirme. Enfin, il demande des explications sur le mode de calcul.

L’augmentation qui concerne Crémieu s’explique par une partie liée au contrat d’exploitation avec une augmentation du tarif de l’exploitant et des travaux à venir. Sylvain Granger explique qu’en effet, les tarifs sont fixés selon les besoins en travaux, en fonctionnement et en recettes. Dans l’idéal, les tarifs seront homogénéisés, même s’il est difficile de temporaliser cette harmonisation. La prospective financière pourra préciser ces délais.

Le président confirme cette logique de lissage. Néanmoins, la communauté de communes hérite de situations de DSP sur lesquelles il n’y a pas eu de logique territoriale, puisque les contrats ont été passés de gré à gré. S’agissant de Crémieu, ce n’est que la résultante des travaux prévus et des frais de fonctionnement sur cette commune, donnés par le délégataire en vertu d’un contrat signé il y a x années.

Alain Moyne-Bressand comprend que des travaux d’assainissement vont avoir lieu à Crémieu, ce qui est une bonne chose puisque des quartiers disposent encore de réseaux unitaires.

Le président sait bien que la rue Flandrin, notamment, est concernée. D’importants travaux seront prévus sur le territoire, ne serait-ce que pour des raisons réglementaires. Ainsi, il redit que sur l’eau, l’assainissement, la gestion des ordures ménagères, il y aura des augmentations.

Sylvain Granger ajoute que les taux les plus hauts du tableau présenté restent inférieurs à ceux des syndicats voisins.

Lorsque Alain Moyne-Bressand demande une fiche explicative des travaux et de cette augmentation, le président l'invite à se rapprocher du délégué siégeant au conseil d'exploitation.

Sur l'assainissement non collectif, Sylvain Granger annonce les tarifs proposés :

- Contrôle d'installation nouvelle : 250 euros.
- Contrôle d'installation en réhabilitation : 150 euros.
- Contrôle périodique tous les 5 ans : 135 euros.
- Contrôle lors de vente et l'existant : 150 euros.

Le président propose au conseil communautaire de procéder au vote des tarifs de l'eau et de l'assainissement.

- ***Le conseil communautaire approuve à l'unanimité des membres présents et représentés les tarifs de l'eau potable et de l'assainissement référencés ci-dessus, applicables à compter du 1er avril 2021 et autorise le prélèvement des redevances pour le compte de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, dont le détail est fixé par la présente délibération (68 voix).***

#### **4. Fixation de la tarification de la Participation Financière à l'Assainissement Collectif (P.F.A.C)**

Sylvain Granger explique que le tarif 2020 était déjà homogène, à 3 800 euros sur le territoire. Seulement, la difficulté rencontrée tient à l'absence de dégressivité, mise à part pour les réseaux existants et à des immeubles devant payer autant de PFAC qu'ils contiennent de logements, notamment à Courtenay. Afin de réviser le règlement, des échanges ont eu lieu avec les syndicats.

Ainsi, il est proposé de baisser cette participation à 3 400 euros, d'autant que celles des deux syndicats sont en dessous, et d'appliquer des demi-PFAC pour les logements collectifs, soit 1 700 euros. Enfin, pour les assimilés domestiques, des tarifs sont présentés selon les structures.

Si un groupe scolaire est composé de 11 classes, Jean-Yves Cado comprend que la PFAC sera doublée et pense que cela serait un peu fort. Il demande si cela serait traité en cas particulier, comme pour le nombre de praticiens au sein de maisons médicales.

Le président rejoint cet avis.

Sylvain Granger relève que ce seront des cas assez rares, au contraire des maisons médicales.

Olivier Bonnard pense que, sur l'accès à l'assainissement, il est plutôt question du volume consommé. Les cas particuliers sont toujours spécifiques, c'est pourquoi il suggère d'aller plus loin dans la réflexion, même s'il accorde le fait de fixer une règle pour le domaine public.

Le président propose que le sujet des logements soit étudié en conseil d'exploitation.

Sylvain Granger souligne que traiter au cas par cas est possible, car ces derniers ne sont pas si nombreux, au regard des témoignages des syndicats qui appliquent ce schéma.

Le président propose au conseil communautaire de procéder au vote avec la modification suivante : les groupes scolaires de plus de 10 classes seront traités en cas particuliers. Il souligne la collaboration avec les syndicats pour proposer un service le plus homogène possible aux administrés du territoire.

- ***Le conseil communautaire accepte l'ensemble des propositions à l'unanimité des membres présents et représentés et autorise le président à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération sur la PFAC (68 voix).***

Décisions prises par le président dans le cadre de sa délégation du 31/01/2021 au 28/02/2021

- Décision n° 17 : dotation de subvention à l'investissement pour des travaux sur les réseaux d'assainissement à Chamagnieu pour 2021. Recettes : 236 397 euros.
- Décision n° 18 : contrat de fourniture de gaz GPL SereniPro — Antargaz pour le site Optevoz (5ans). Prix du gaz : 1 560 euros TTC/tonne.

Procès-verbal – Conseil communautaire du 25/03/2021 – Approuvé au conseil communautaire du 29/04/21 à l'unanimité  
Décisions prises par le bureau dans le cadre de sa délégation du 31/01/2021 au 28/02/2021

- Décision n° 01 : raccordement du réseau d'assainissement de Chozeau : participation aux travaux sur le réseau BT réalisé par TE38 pour 779 euros.
- Décision n° 04 : convention avec le syndicat des Abrets et environ pour bénéficier de la DSIL.
- Décision n° 05 : convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage entre la communauté de communes et la commune de Villemoirieu.

*Départ de Jean-Pierre Marcel.*

## **SERVICES À LA POPULATION**

### **5. Gens du Voyage : aire de Frontonas — remboursement à la commune des frais inhérents au renforcement des personnels techniques et administratifs**

Le président rappelle qu'au titre de ses compétences facultatives, la communauté de communes est amenée à prendre en charge les frais de scolarité ainsi que les autres dépenses supportées par les communes d'implantation d'aires d'accueil des gens du voyage (hors terrain familial) en conformité par le schéma départemental.

Concernant les frais inhérents au renforcement des personnels techniques et administratifs, supportés par la commune de Frontonas, le montant à verser à la commune est de 25 000 euros (identique au montant 2019).

Il s'agit bien de voter la subvention pour 2020, ce retard budgétaire est dû à l'attente du réalisé.

Le président propose au conseil communautaire de procéder au vote.

- ***Le conseil communautaire approuve à l'unanimité des membres présents et représentés cette subvention d'un montant de 25 000 euros (67 voix).***

Décisions prises par le président dans le cadre de sa délégation du 31/01/2021 au 28/02/2021

- Décision n° 10 : prolongation des abonnements au centre nautique et remboursement des usagers des séances des activités aquatiques pour 100 euros.

Décisions prises par le bureau dans le cadre de sa délégation du 31/01/2021 au 28/02/2021

- Décision n° 03 : subvention à l'association Nouvelles Rencontres de Brangues (NRB) : 30 000 euros.

## **INGÉNIERIE ET DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL**

Décisions prises par le président dans le cadre de sa délégation du 31/01/2021 au 28/02/2021

- Décision n° 11 : déménagement du site de Morestel et de Saint-Chef : 3 024 euros.
- Décision n° 16 : contrat de maintenance d'un ascenseur pour le bâtiment du siège à Arandon-Passins avec l'entreprise ORONA pour 1 140 euros TTC.
- Décision n° 19 : réhabilitation d'un bâtiment type industriel situé à Arandon-Passins en vue de sa transformation en atelier, locaux d'archives et salle communautaire pour 10 080 euros TTC.

Décisions prises par le bureau dans le cadre de sa délégation du 31/01/2021 au 28/02/2021

- Décision n° 06 : cession d'une parcelle de terrain à M. Smith et Mme Matéos - ZA des Petites Champagnes à Hières sur Amby pour 87 116,40 euros TTC en recette.

## **QUESTIONS DIVERSES**

Le président informe de la prochaine conférence des maires, jeudi 1<sup>er</sup> avril 2021, à propos du transfert du PLU. Azucena Hernandez demande si le plan de soutien d'urgence Covid a avancé.

Jérôme Grausi répond qu'actuellement, le travail porte sur l'aspect administratif. De plus, il attend l'arrivée de la nouvelle directrice, le 12 avril prochain. Il sait l'impatience sur ce sujet et affirme que le plan sortira au bon moment.

Le président informe que le département du Rhône vient d'être confiné.

Il clôt la séance en annonçant le prochain conseil communautaire qui aura lieu le 29 avril 2021.

*La séance est levée à 20 h 20.*